

**OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ**



A L'INITIATIVE DE



ARES LIFE SCIENCES I SARL

PRESENTEE PAR



CONSEILS FINANCIERS D'ARES LIFE SCIENCES



**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT
JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE L'INITIATEUR**



Le présent document relatif aux autres informations de la société Ares Life Sciences I S.à r.l. a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'"AMF") le 10 janvier 2011, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Ares Life Sciences I S.à r.l..

Des copies de ce document sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenues gratuitement auprès de :

- Deutsche Bank AG, Succursale de Paris, 3, avenue de Friedland, 75008 Paris ;
- Ares Life Sciences I S.à r.l., 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

1.	PRESENTATION DE L'OFFRE	3
1.1	Rappel des principales caractéristiques de l'Offre	3
1.2	Coûts et modalités de financement de l'Offre.....	3
2.	PRESENTATION DE L'INITIATEUR : ARES LIFE SCIENCES I SARL.....	4
2.1	Information générales concernant l'initiateur	4
2.2	Informations générales concernant le capital social de l'Initiateur	5
2.3	Administration et contrôle de l'Initiateur	6
2.4	Description des activités de l'Initiateur	7
2.5	Patrimoine – Situation Financière – Résultats	7
2.6	Organigramme simplifié de l'Initiateur	8
3.	PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT.....	8

1. PRESENTATION DE L'OFFRE

1.1 RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 232-1 et suivants et 234-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'"AMF"), Ares Life Sciences I S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital de 12.500 euros dont le siège social est sis 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (l'"Initiateur" ou "**Ares Life Sciences**"), s'est engagée irrévocablement auprès de l'AMF à offrir aux actionnaires de Stallergenes S.A., société anonyme au capital de 13.276.425 euros dont le siège social est sis 6 rue Alexis de Tocqueville, 92160, Antony, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 393 709 860 ("**Stallergenes**"), dont les actions sont admises aux négociations sur le marché Eurolist (compartiment B) d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0000065674, d'acquérir la totalité de leurs actions Stallergenes au prix de 59 euros par action dans les conditions décrites dans la note d'information de l'Initiateur visée par l'AMF le 6 janvier 2011 (l'"Offre").

L'Offre fait suite à l'acquisition par Ares Life Sciences le 16 novembre 2010 de 6.081.496 actions Stallergenes auprès du groupe Wendel, représentant à cette date environ 45,86% du capital de Stallergenes, et revêt donc un caractère obligatoire en application de l'article 234-2 du Règlement général de l'AMF.

Deutsche Bank AG, succursale de Paris ("**Deutsche Bank**"), a, en tant qu'établissement présentateur de l'Offre, déposé l'Offre et un projet de note d'information auprès de l'AMF pour le compte de l'Initiateur le 15 décembre 2010. Conformément aux dispositions de l'article 231-13 I du Règlement général de l'AMF, Deutsche Bank garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre. L'Offre sera réalisée selon la procédure normale conformément aux dispositions des articles 232-1 et suivants du Règlement général de l'AMF.

L'Offre porte sur la totalité des actions Stallergenes non détenues directement ou indirectement par l'Initiateur à la date de dépôt de l'Offre, soit 7.194.929 actions d'après la déclaration des droits de vote au 30 novembre 2010 publiée en application de l'article 223-16 du Règlement général de l'AMF sur le site Internet de Stallergenes (et indiquant un nombre d'actions en circulation composant le capital social de 13.276.425) ainsi que sur les actions susceptibles d'être émises au cours de la période d'offre à raison de l'exercice des options de souscription d'actions émises par Stallergenes.

Dans l'hypothèse où Ares Life Sciences viendrait à détenir plus de 95% du capital à l'issue de l'Offre, Ares Life Sciences prévoit de rétrocéder ses actions Stallergenes à une société française qui serait également détenue indirectement à 100% par la famille Bertarelli.

Le détail du contexte et des modalités de l'Offre sont décrites dans la note d'information qui a obtenu le visa n° 11-005 de l'AMF le 6 janvier 2011, à laquelle il convient de se référer. Cette note d'information est disponible sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org), et peut être obtenue sans frais auprès de :

- Deutsche Bank AG, Succursale de Paris, 3, avenue de Friedland, 75008 Paris ; ou de
- Ares Life Sciences I S.à r.l., 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

1.2 COÛTS ET MODALITÉS DE FINANCEMENT DE L'OFFRE

Le montant en numéraire devant être versé aux actionnaires de Stallergenes aux termes de l'Offre s'élèvera à environ 422 millions d'euros, si toutes les actions Stallergenes existantes (à l'exception de 130.731 actions indisponibles détenues directement dans le cadre du plan d'épargne entreprise de Stallergenes), de même que les actions résultant de l'exercice de l'ensemble des options de souscription d'actions qui seront exerçables préalablement à la date de clôture prévue et non frappées

d'indisponibilité, sont apportées à l'Offre. Ce montant est susceptible de varier en fonction du nombre d'actions Stallergenes effectivement apportées à l'Offre et en fonction du nombre total d'actions Stallergenes qui existeront à la clôture de l'Offre.

Ares Life Sciences dispose des ressources propres suffisantes pour réaliser l'acquisition des actions apportées à l'Offre.

2. PRESENTATION DE L'INITIATEUR : ARES LIFE SCIENCES I SARL

2.1 INFORMATION GÉNÉRALES CONCERNANT L'INITIATEUR

2.1.1 Dénomination sociale

Ares Life Sciences I S.à r.l..

2.1.2 Siège social

Le siège social de l'Initiateur est situé 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.1.3 Forme et nationalité

L'Initiateur est une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois.

2.1.4 Registre du commerce

L'Initiateur est immatriculé au Registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 156538.

2.1.5 Durée et date d'immatriculation

L'Initiateur a été constitué le 28 octobre 2010 et immatriculé le 11 novembre 2010 pour une durée illimitée.

2.1.6 Objet social

L'objet de l'Initiateur est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. L'Initiateur peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Il peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Il peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

L'Initiateur peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Il peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. L'Initiateur peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. L'Initiateur peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, l'Initiateur ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

L'Initiateur peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

L'Initiateur peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

2.1.7 Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et s'achève le 31 décembre de chaque année. Par exception, l'exercice social ayant débuté le 28 octobre 2010 se terminera en date du 31 décembre 2011.

2.2 INFORMATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL DE L'INITIATEUR

2.2.1 Capital social

Le capital social de l'Initiateur s'élève à 12.500 euros. Il est divisé en 12.500 parts sociales d'un euro de valeur nominale chacune, intégralement libérées et toutes de même catégorie.

2.2.2 Droits de vote

Chaque part d'un euro de valeur nominale donne droit à une voix lors des assemblées générales ou des consultations écrites des associés de l'Initiateur. Les résolutions sont adoptées sur première convocation par des associés détenant plus de la moitié du capital et, si cette majorité n'est pas atteinte, sur seconde convocation à la majorité des voix exprimées indépendamment de la proportion du capital social représenté. Les résolutions modifiant les statuts sont adoptées avec le consentement de la majorité en nombre des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

2.2.3 Répartition du capital social – actionnaire de contrôle

A la date du présent document, l'Initiateur est détenu à 100% par Ares Life Sciences Holdings L.P., elle-même détenue indirectement à 100% par la famille Bertarelli et, à titre majoritaire, par Monsieur Ernesto Bertarelli.

Monsieur Ernesto Bertarelli a dirigé la société familiale Serono, spécialisée dans les biotechnologies et leader mondial dans le traitement de l'infertilité, de 1996 jusqu'à sa cession à Merck KGaA en 2007.

A la suite de la cession de Serono, la famille Bertarelli, qui accompagne le développement de sociétés pharmaceutiques depuis trois générations, a réuni en 2008 une équipe de spécialistes des métiers de la santé (l'"**équipe d'Ares Life Sciences**"), qui comprend des anciens cadres dirigeants de Serono, mais également d'autres groupes tels que Rhône-Poulenc, Guidant, Actelion ou Novartis. Les membres de cette équipe mettent leur expérience au service du management des sociétés dans lesquelles la famille Bertarelli investit afin d'aider à leur développement. L'équipe d'Ares Life Sciences compte notamment parmi ses membres les quatre administrateurs cooptés par le Conseil d'administration de Stallergenes le 16 novembre 2010 : Jacques Theurillat, ex-directeur général délégué de Serono, Patrick Lee (ex-Rhône Poulenc), Christian Chavy (ex- Actelion) et Paola Ricci (ex-Serono).

L'équipe d'Ares Life Sciences investit principalement dans le domaine de la santé, les biotechnologies, les diagnostics médicaux ainsi que les technologies médicales (MedTech), avec un horizon d'investissement à long terme. Sa stratégie est de faire bénéficier ses investissements de son expertise sectorielle et de son réseau de relations dans le secteur de la santé.

La famille Bertarelli a ainsi acquis à ce jour des participations dans quatre sociétés du secteur de la santé :

- une participation de 33,9% acquise en septembre 2008 dans Euromedic International BV, société de services médicaux spécialisée dans les diagnostics radiologiques, les laboratoires cliniques, les soins rénaux, la radiothérapie et la téléradiologie, ayant son siège social à Amsterdam (Pays Bas) et son principal centre opérationnel à Budapest (Hongrie) ; son conseil d'administration compte deux membres de l'équipe d'Ares Life Sciences (Jacques Theurillat et Juerg Ambuehl) ;
- une participation de 14,9% acquise depuis novembre 2008 dans Santhera Pharmaceuticals AG, une société pharmaceutique suisse, cotée sur le Six Swiss Exchange, et spécialisée dans le développement de traitements des maladies neuromusculaires ; son conseil d'administration compte un membre de l'équipe d'Ares Life Sciences (Juerg Ambuehl) ;
- une participation de 23,1% acquise en décembre 2008 dans Broncus Technologies Inc., une société pharmaceutique californienne spécialisée dans le développement et la commercialisation de solutions pour le diagnostic et le traitements des maladies pulmonaires ; son conseil d'administration compte un membre de l'équipe d'Ares Life Sciences (Patrick Lee) ;
- une participation de 40% acquise en décembre 2009 dans Esaote SpA, une société italienne spécialisée dans l'imagerie de diagnostic, en particulier les ultrasons et l'IRM dédiée, dont le siège social est à Milan et le principal centre opérationnel à Gênes ; son conseil d'administration compte trois membres de l'équipe d'Ares Life Sciences (Jacques Theurillat, Patrick Lee et Wolfgang Reim).

2.2.4 Autres titres donnant accès au capital

Il n'existe pas d'autres titres donnant accès au capital de l'Initiateur.

2.3 ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE L'INITIATEUR

2.3.1 Administration

La Société est administrée par un Conseil de gérance composé d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B nommés par résolution des associés. Le Conseil de gérance dispose de tous les pouvoirs les plus étendus pour effectuer ou approuver tout acte ou opération entrant dans le cadre de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi réserve aux actionnaires.

L'Initiateur est engagé vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de classe B. L'Initiateur est également engagé vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à laquelle des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Les Gérants de classe A sont :

- Monsieur Philip Alan Swan, ayant son adresse professionnelle au 10, Stanhope Gate, W1K1AL Londres, Angleterre ; et
- Monsieur Andrew David Le Gal, ayant son adresse professionnelle au 28-30, The Parade, JE1 1ZZ St Helier, Jersey, Iles de la Manche.

Les Gérants de classe B sont :

- Monsieur Robert van 't Hoeft, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ; et
- Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les Gérants ont été nommés pour une durée indéterminée par résolutions de l'associé unique en date du 28 octobre 2010.

2.3.2 Contrôle

En application de l'article 200 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'Initiateur n'est pas tenu de nommer des commissaires aux comptes (réviseurs d'entreprises). Aucun commissaire aux comptes n'a donc été nommé à ce jour.

2.4 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DE L'INITIATEUR

(i) *Activités principales*

L'Initiateur détient directement 6.081.496 actions de Stallergenes (représentant environ 46,81% du capital et des droits de vote de Stallergenes à la date du 30 novembre 2010). L'Initiateur n'exerce pas d'autres activités.

(ii) *Evènements exceptionnels et litiges significatifs*

Néant.

(iii) *Employés*

A la date du présent document, l'Initiateur n'emploie aucune personne.

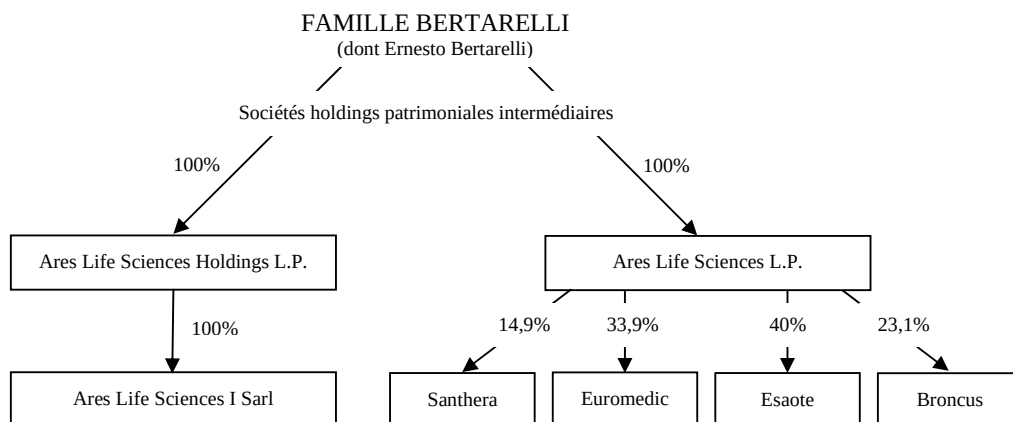
2.5 PATRIMOINE – SITUATION FINANCIÈRE – RÉSULTATS

L'Initiateur a été constitué le 28 octobre 2010 et, en application de ses statuts, clôturera son premier exercice le 31 décembre 2011. Le bilan simplifié non audité de l'Initiateur à la date de constitution était le suivant :

ACTIF (Euros)	
Liquidités	12.700
PASSIF (Euros)	
Capital social	12.500
Compte courant d'actionnaire	200

Pour les besoins de l'acquisition de la participation de Wendel dans Stallergenes, une somme de 359.058.264 euros issue des fonds propres de la famille Bertarelli a été transférée à l'Initiateur en date du 12 novembre 2010. Le paiement des 6.081.496 actions acquises auprès du groupe Wendel est intervenu le 16 novembre 2010 pour un montant de 358.808.264 euros. Un second transfert au bénéfice de l'Initiateur à hauteur de 422.085.115 euros, correspondant au montant maximal à verser aux actionnaires de Stallergenes si toutes les actions cessibles (émises ou à émettre) sont apportées à l'Offre, a été effectué le 14 décembre 2010 et placé par l'Initiateur sur un compte séquestre auprès de Deutsche Bank le 15 décembre 2010.

2.6 ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DE L'INITIATEUR



3. PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT

"J' atteste que le présent document qui a été déposé le 10 janvier 2011 et sera diffusé au plus tard le jour de négociation précédant l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises, conformément à l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et à son instruction n°2006-07, dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par Ares Life Sciences I S.à r.l. visant les actions de la société Stallergenes. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée".

Paris, le 10 janvier 2011

Ares Life Sciences I S.à r.l. représentée par :

Andrew Le Gal, Gérant de Classe A

Robert van 't Hoeft, Gérant de Classe B